



pôle éco-conception

FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE

CONTRIBUTION DU POLE ECO-CONCEPTION

PROPOS INTRODUCTIFS

Fort de ses 10 ans d'expérience en éco-conception et performance cycle de vie, le Pôle Eco-conception travaille à alimenter les démarches d'économie circulaire qui se multiplient ces dernières années. La présente note réitère et affirme le parti pris de l'association qui transparaisait déjà dans ses actions et son intervention aux Assises de l'Economie Circulaire aux côtés de l'ADEME en juin dernier.

UN REGARD TRANSVERSAL : L'ECO-CONCEPTION COMME GARANT DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

PROPOSITION N°1 – LA PENSEE CYCLE DE VIE UN PRINCIPE FONDATEUR

La pensée du cycle de vie et l'éco-conception son outil, ne sont pas qu'un simple pilier de l'économie circulaire : c'est pourquoi l'articulation entre éco-conception et économie circulaire doit être mise en avant et ce, pour deux raisons. C'est avant tout une méthode qui, appliquée à chacun des piliers, s'avère garante que ceux-ci ne contreviennent pas à la performance environnementale de la démarche. En outre, en gardant une vision globale sur l'ensemble du cycle de vie d'un système (produit et/ou service) vis-à-vis de tous les enjeux environnementaux, l'éco-conception se veut opérationnelle et adaptable à la stratégie de toute structure souhaitant la mettre en œuvre. En apportant une valeur ajoutée économique et environnementale, mais aussi sociale (dans le management transversal qu'elle prône), l'éco-conception n'est pas une fin en soi ou un but à atteindre. En effet, elle englobe trois démarches qui permettent d'être dans une perspective d'augmentation de la performance : la pensée en cycle de vie, le management du cycle de vie et l'évaluation du cycle de vie

Ainsi, dans une perspective d'aide à la décision, privée ou publique, cette clarification est nécessaire pour que les acteurs économiques puissent mieux appréhender la complémentarité d'un concept (l'économie circulaire) et d'une méthode (la pensée cycle de vie).

PROPOSITION N°2 – PROMOUVOIR L'ECO-CONCEPTION : LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

L'éco-conception et la performance cycle de vie restent encore trop peu connues auprès des entreprises. Une récente étude du Pôle Eco-conception montre en effet que plus d'un tiers hésite à le faire, par manque d'information sur le sujet. Au-delà des informations disponibles actuellement, l'association est persuadée que la preuve par l'exemple reste le meilleur moyen de convaincre davantage d'entreprises (et autres organisations, fondations, collectivités...) de s'engager dans une démarche de performance en cycle de vie.

C'est pourquoi, le Pôle Eco-conception juge nécessaire de poursuivre et augmenter les **efforts de communication** sur l'éco-conception et la performance en cycle de vie à travers des échanges entre pairs, grâce à des **événements** comme le colloque national porté par le Pôle Eco-conception et des **retours d'expérience** ayant force d'exemplarité en touchant l'ensemble des fonctions qui dans les entreprises travaillent ou participent au développement des produits ou services – du design marketing au commercial.



pôle éco-conception

PROPOSITION N°3 - DIFFUSER L'ECO-CONCEPTION DANS LES FORMATIONS INITIALES

Si l'éco-conception et la pensée cycle de vie sont présents dans certaines formations initiales comme par exemple la filière STI2D ou dans quelques formations techniques. On observe dans l'enseignement secondaire une hétérogénéité dans la pédagogie. Par ailleurs, hormis quelques formations spécialisées, au mieux quelques heures voire une journée sont proposées aux étudiants. Le Pôle Eco-conception propose de développer des parcours pédagogiques dans l'enseignement secondaire et supérieur, la formation des équipes enseignantes et la diffusion à l'ensemble des formations en lien avec le développement de produit ou services qu'elles soient techniques, marketing, commerciales, business, logistique etc.

PROPOSITION N°4 – MONTRER L'UTILITE DE LA PERFORMANCE CYCLE DE VIE EN ETUDIANT LES EFFETS REBONDS

Si l'éco-conception est un garde-fou sur la performance environnementale grâce à sa vision sur le cycle de vie, il faut aussi prendre garde aux potentiels effets rebonds en travaillant sur des systèmes élargis. C'est pourquoi le Pôle Eco-conception réaffirme la nécessité de continuer à consolider les méthodologies « cycle de vie » (dans leurs trois dimensions, pensée, management et évaluation) de manière à ce qu'elles viennent en appui du déploiement des 6 autres piliers de l'économie circulaire. Cet apport méthodologique doit aussi impliquer une prise de recul globale qui permettra ainsi d'éviter des effets rebonds plus impactant sur l'environnement. **Le Pôle Eco-conception propose le développement des méthodologies existantes en les élargissant comme on a pu le faire avec l'ACV en développant l'approche conséquentielle.**

PROPOSITION N°5 – DIFFUSER MASSIVEMENT L'ECO-CONCEPTION AU PLUS PRES DES ENTREPRISES

Beaucoup entreprises présentent une sensibilité peu élevée. En conséquence, il existe un véritable besoin d'accompagnement de premier niveau, avec un contenu méthodologique adapté aux besoins et aux attentes de ce public, afin de leur permettre d'intégrer l'éco-conception dans leur modèle économique et leur stratégie d'innovation.

Dans l'optique de ce faire, le Pôle Eco-conception avance le besoin de **consolider un réseau d'acteurs de terrain**, positionnés sur le développement économique, de manière à ce qu'ils prennent en charge l'accompagnement des entreprises dans leurs premiers pas en éco-conception. Comme il a déjà pu le faire par le passé, le Pôle Eco-conception se propose de **coordonner ce réseau d'acteurs**, afin que tous disposent du même niveau d'informations, d'outils et méthodes pour sensibiliser et orienter les entreprises dans leurs démarches. Ces acteurs doivent être multi-type : académique, recherche, institutionnel, financeurs publique privé etc.

PROPOSITION N°5 – SOUTENIR LES DEMARCHES D'ECO-CONCEPTION PAR LA DEMANDE

Pour répondre aux enjeux des entreprises et massifier les démarches de performance en cycle de vie, il est nécessaire que le marché – à travers la demande finale et celle des donneurs d'ordre – les encourage et les valorise. Le Pôle Eco-conception invite donc à agir sur ces deux aspects. **L'affichage environnemental** est outil pour inciter les fabricants/distributeurs à initier et valoriser leurs démarches d'éco-conception par la connaissance précise des impacts environnementaux de leurs produits, et donc à améliorer l'offre.

L'écolabel européen est aussi un outil de distinction des produits les plus performants en matière d'impact environnemental. Utile à la diffusion et la massification des pratiques d'éco-conception, il oriente également les



pôle éco-conception

entreprises vers les critères sur lesquels se positionner dans leurs démarches de performance en cycle de vie. Or, aujourd'hui, les écolabels sont peu connus du consommateur final. C'est pourquoi le Pôle Eco-conception propose aux acteurs publics d'agir sur la demande des consommateurs, notamment à travers **une campagne de publicité** afin de faire connaître l'écolabel européen. En parallèle, il faut développer le nombre de référentiel afin que le maximum de catégories de produit soit couvertes par l'écolabel.

PROPOSITION N°6 – CONSOLIDER LES DEMARCHES D'ECO-CONCEPTION PAR LE MANAGEMENT

Le Pôle Eco-conception recommande **la promotion et la diffusion de la norme de management de l'environnement : l'ISO14001V2105** auprès des entreprises. Cette norme pivot des systèmes environnementaux intègre dans sa dernière version la pensée cycle de vie et imposera à terme à ses détenteurs de mettre en place des démarches d'éco-conception. De plus, de par son approche chaîne de valeur elle peut diffuser de proche en proche sa méthodologie auprès des donneurs d'ordre et de ses fournisseurs.



pôle éco-conception

DES PRECONISATIONS SPECIFIQUES A CHACUN DES PILIERS

PROPOSITION N°7 – APPROVISIONNEMENT DURABLE : GENERALISABLE EN INTEGRANT LA PERFORMANCE CYCLE DE VIE DANS LE METIER DES ACHETEURS

La performance cycle de vie implique de chercher des fournisseurs proposant des matériaux ou sous-ensembles renouvelables, recyclés, recyclables, à contenu énergétique moindre, « naturels », agro-sourcés ou issus du réemploi.

L'approvisionnement de matière première, tout comme la sélection d'un fournisseur doit s'intégrer dans une logique de performance globale au regard du cycle de vie, dans le but de généraliser les bonnes pratiques d'approvisionnement durable et ne pas les contenir à une partie de la chaîne de valeur dans laquelle s'intègre l'entreprise. Pour ce faire, il est nécessaire de **former les acheteurs et les différents services des entreprises**, tout autant que travailler sur la manière dont celle-ci interagit avec les autres acteurs de sa filière. Cela implique donc d'intégrer de meilleures pratiques de communication à partir d'une vision cycle de vie, ainsi qu'un argumentaire adapté et spécifique à ces problématiques d'achat.

L'éco-conception ne peut plus se concevoir comme un discours généraliste : **les argumentaires développés doivent s'adapter aux problématiques stratégiques et quotidiennement aux différents métiers** nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. De plus, l'action sur les achats publics durables dont le plan actuel va jusqu'en 2020, doit inscrire cette démarche et la consolider dans le futur plan pour développer les outils.

PROPOSITION N°8 – EIT : COMMENT LA PERFORMANCE EN CYCLE DE VIE IMPLIQUE DE PENSER DES SOLUTIONS DE PREVENTION A LA SOURCE

L'écologie industrielle favorise la symbiose des entreprises d'un même territoire, dans le but que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres, afin de prévenir le gaspillage de ressources. Cependant, rien n'oblige dans une telle démarche à éviter les déchets, à les réduire à la source ou à les compenser si on a pu les éviter.

Lors de la mise en place d'un *business model* basé sur des flux de déchets, le Pôle Eco-conception estime primordial **l'intégration d'une étude de faisabilité des solutions de prévention à la source** dans le but d'éviter de créer des écologies industrielles territoriales sur des flux de déchets qui pourraient ne pas avoir lieu si leur production (ou non production) avait été pensée en amont. Il y a donc véritablement un enjeu à démontrer la non viabilité de la réduction à la source des déchets, avant tout projet d'EIT.

PROPOSITION N°9 – EF ET EVALUATION DU CYCLE DE VIE

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession du produit, avec l'objectif d'une utilisation plus optimale des produits, impliquant une refonte des modèles économiques. Rien n'indique en revanche qu'en la phase d'usage, les impacts environnementaux soient réduits pour autant.

C'est pourquoi une **évaluation des potentiels gains cycle de vie** devrait toujours être réalisée dans ce type de projet. Si l'économie de la fonctionnalité travaille à la refonte des modèles économiques, l'éco-conception pour sa part est garante de la réduction des impacts environnementaux. Allier les deux serait donc bénéfiques. En outre, il est également important d'étudier et considérer la taille critique à dépasser pour que ces services soient effectivement efficaces.



pôle éco-conception

Par ailleurs, le passage d'un modèle d'affaire classique à celui d'un modèle basé sur la performance peut sembler risqué ou trop lointain pour les entreprises. C'est pourquoi, le Pôle Eco-conception aspire à vulgariser **les démarches Système Produit Service (PSS)** afin de proposer des outils et méthodes pas à pas.

PROPOSITION N°10 – CONSOMMATION RESPONSABLE : RECONSIDERER LES BONNES PRATIQUES D'AUTO-DECLARATION

Le défi est bien ici de convaincre les acheteurs et consommateurs que les aspects environnementaux et écologiques d'un produit et/ou service ne diminuent en rien ses qualités fonctionnelles et son prix. Or, aujourd'hui, sont surtout valorisées les démarches de labellisation et éco-profil, là où l'auto-déclaration a mauvaise publicité.

Dans ce cadre, il est nécessaire de **réaliser des études des pratiques de communication des entreprises en auto-déclaration**, afin d'en analyser les meilleures pratiques et de comprendre pourquoi les autres types de communication ne répondent pas aux contraintes des entreprises. Dans la même logique, il s'agit également de **clarifier les pratiques d'auto-déclaration afin d'éditer un ensemble de conseils de démarches d'analyse de communication**, en prenant en compte les enjeux et moyens des entreprises.

PROPOSITION N°11 – ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE : DETERMINER LA « JUSTE » DUREE DE VIE SELON LES PRODUITS

Le Pôle Eco-conception affirme que l'allongement de la durée de vie est une stratégie efficace de réduction des impacts environnementaux à condition que toutes les catégories de produits ne soient pas considérées de la même manière. Il s'agit davantage de **déterminer la « juste » durée de vie** au regard de la performance environnementale cycle de vie et en tenant compte de multiples paramètres dont : la rapidité de l'évolution technologique par typologie de produits, l'impact de la phase d'usage vis-à-vis des autres phases, l'analyse des causes réelles de la fin de vie d'un produit, dont le comportement des consommateurs.

PROPOSITION N°12 – ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE : AFFICHER UNE DUREE DE VIE ET UN AMORTISSEMENT SUR UNE DUREE DE VIE

Il est impératif de trouver une solution pour orienter le consommateur vers un produit de qualité plus élevée (moins impactant sur l'environnement, dont la durée de vie est plus longue) dont le coût serait éventuellement plus élevé.

Le Pôle Eco-conception préconise qu'à la manière de l'affichage environnemental soit pensé un affichage de la durée de vie. Cet affichage de la longévité des produits pourrait être corrélé au coût de ces derniers. De la même manière que l'on retrouve un prix rapporté au poids pour les produits agroalimentaires notamment (€/kg), le consommateur pourrait être orienté par l'investissement qu'il réalise à partir d'un **prix rapporté à l'année** (€/an) ou par rapport au **temps d'utilisation** (heures, jours...) ou **TCO** (Total Cost of Ownership). Cela impliquerait donc de développer des méthodes et des tests fiables, suivant les catégories de produits.

Cet affichage de la durée de vie suivant un protocole de test ne serait pas assimilable à une durée de garantie. Ainsi à titre d'exemple, un aspirateur pourrait avoir une durée de vie sans défaillance de 1235h, le prix d'amortissement serait de 15€/100h d'utilisation alors que la durée de garantie du produit serait de 5 ans (en pièces et main d'œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'aspirateur).



pôle éco-conception

PROPOSITION N°13 – RECYCLAGE : IDENTIFIER ET AMELIORER LES POINTS DURS

ENVIRONNEMENTAUX DES FILIERES

Nous vivons dans un monde fini, c'est pourquoi nous devons préserver les matières premières non renouvelables. Au-delà de la réduction à la source des consommations, il faut travailler sur la circularité de celles utilisées en trouvant une seconde vie par de la valorisation matière et le recyclage. Néanmoins, les filières de fin de vie et leurs processus ont un coût environnemental et économique. C'est pourquoi, ces filières doivent aussi être étudiées au regard de leur performance, afin d'en identifier les « points durs » environnementaux et d'engager des actions de développement qui les rendront plus efficaces sur les éventuels « points durs » détectés. Ceci dans le but également d'en assurer la performance environnementale au regard des filières de production de matériaux vierges notamment.

Le Pôle Eco-conception préconise la **systématisation d'études des filières de valorisation et recyclage vis-à-vis de leur performance environnementale globale.** »

PROPOSITION N°14– RECYCLAGE : FAVORISER LE PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES

ACTEURS DE LA FIN DE VIE ET LES METTEURS SUR LE MARCHE

De nombreuses entreprises engagées dans l'éco-conception mettent en œuvre des stratégies pour améliorer la performance environnementale de leurs produits (et/ou services) en fin de vie. Toutefois, la méconnaissance des acteurs de la fin de vie et de leurs méthodes de travail conduit souvent à des projets inefficaces.

Dans ce but, le Pôle Eco-conception préconise la consolidation et le déploiement de systèmes d'échanges entre les concepteurs metteurs sur le marchés et l'ensemble des acteurs de la fin de vie.